

DSSI 21 2015.GEF.1748

Déclaration de planification

Version 2

Le 02.03.2020 / baa

Création d'un refuge pour les jeunes filles et jeunes femmes victimes de violence : détermination des besoins. Rapport du Conseil-exécutif sur la mise en œuvre du postulat 039-2016 PS-JS-PSA (Stucki, Berne)

Auteur-e-s	Proposition		+ ++	- --
CSoc (Kohler)	1.	La stratégie de réalisation d'un refuge pour jeunes filles ne sera mise en œuvre qu' <u>après</u> l'élaboration d'une stratégie d'aide aux victimes.	+	
CSoc (Kohler)	2.	Au moment de mettre en œuvre le projet de refuge, il faudra notamment examiner, à des fins de comparaison, l'opportunité de placer des jeunes filles dans des institutions existantes de protection de la jeunesse.	+	
CSoc (Kohler)	3.	Un refuge pour jeunes filles sera créé d'ici à la fin de l'année 2021.	+	
PS-JS-PSA (Jordi)	4.	Lors de la réalisation du projet « Refuge pour jeunes filles », il convient d'examiner en particulier aussi la prise en charge résidentielle dans les institutions existantes – où hommes et femmes sont séparés – du domaine de la protection de la jeunesse, et de la comparer avec l'option existante.		-